

A qui s'adresse HANDI'SPACE "Le Mondéo"



Aux personnes
handicapées



Au réseau
d'acteurs publics
et privés



Aux personnes
dépendantes



Aux familles



Aux professionnels de secteur

CCAS - Filière handicap

13, rue Archambaud
97410 Saint-Pierre
Tél. : 0262 32 71 36
Fax : 0262 22 20 80
E mail : ccas_st_pierre@yahoo.fr

Numéro Vert
0800 111 974
APPEL GRATUIT
Depuis un poste fixe

MDPH Antenne Sud

13, rue Archambaud
97410 Saint-Pierre
Tél. : 0262 34 48 80
Fax : 02362 34 49 75

 Comité Consultatif Communal
des Personnes Handicapées

HORAIRES D'OUVERTURE
Du lundi au jeudi de 8h00 à 16h15
le vendredi de 8h00 à 15h15



HANDI'SPACE "Le Mondéo"



*Un outil au service
des personnes handicapées
et des familles*



Opération
financée au titre
du CAC / Social





Informé, conseiller et orienter sur tous les aspects de la vie quotidienne

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE Filière Handicap

Elle intervient dans 3 grands secteurs d'activités :

- Activités de promotion et de prévention
- Activités liées à l'accompagnement et à l'assistance des personnes handicapées (Autorisation CROSMS)
- Activités liées au développement des services de soutien à domicile (Agrément qualité) :



- * aide ménagère familiale
- * garde à domicile
- * portage de repas à domicile
- * transport accompagné
- * handiplage
- * service mandataire
- * animation handicap
- * adaptation personnalisée au logement



COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

Installée depuis le 17 juillet 2007, cette commission :

- Dresse un état des lieux en matière d'accessibilité dans des domaines tels que : les espaces publics, les voiries, les transports, les cadres bâtis.
- Participe à l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la Ville avec les partenaires publics et privés.
- Définit un Schéma Directeur de développement en matière d'accessibilité



MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (M.D.P.H) Antenne Sud .

- Elle évalue les besoins de la personne handicapée sur la base du projet de vie et propose un plan de compensation du handicap.
- Elle reçoit et instruit les demandes de droits ou prestations qui relèvent de sa compétence : Allocation Adulte Handicapé, Carte Invalidité, Besoins en aide humaine et technique. ...
- Elle organise une mission de conciliation par des personnes qualifiées.
- Elle assure le suivi et la mise en œuvre des décisions prises.
- Elle organise des actions de coordination avec les dispositifs sanitaires et médico-sociaux.



COMITÉ CONSULTATIF COMMUNAL DES PERSONNES HANDICAPÉES

- Il représente les personnes handicapées dans les instances locales et départementales.
- Il formule des avis et propositions sur les projets initiés par la Ville dans les domaines suivants : culture, loisirs, logements, éducation, insertion professionnelle, transport.
- Il assure la promotion des personnes handicapées à la vie de la Cité



HANDI SPACE permet aux usagers de s'adresser à un point d'accueil et d'information unique, proche de leur domicile et de bénéficier de conseils et de renseignements en termes de droits, démarches administratives et d'orientation.

C'est aussi un lieu d'écoute, d'aide, d'accompagnement et d'animation de la vie sociale.

C'est un réseau d'acteurs pertinents, associant les organismes publics et privés engagés dans la Charte "VILLE ET HANDICAP" signée le 29 juin 2006.

Enfin, c'est un plateau technique proposant une diversité de prestations de qualité d'aide au maintien à domicile